

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

---

1<sup>er</sup> JUILLET 2003

---

PROPOSITION DE RESOLUTION

VISANT A LA REVISION DU PROCES DU BELGE THIERRY FALISE,  
DU FRANÇAIS VINCENT REYNAUD ET DE LEUR TRADUCTEUR CONDAMNES  
A UNE PEINE INJUSTE AU LAOS  
DEPOSEE PAR MM. **MILLER, WAHL, DUPONT**, MME **WYNANTS** ET M. **CHARLIER**

---

Compte tenu des compétences institutionnelles de la Communauté française en matière de presse et compte tenu de son appartenance à la Francophonie internationale, le Conseil de la Communauté française demande au Gouvernement de la Communauté française ainsi qu'aux représentants belges au sein de l'Assemblée des parlementaires francophones (APF),

d'intervenir auprès des instances dirigeantes de l'Organisation internationale de la Francophonie pour qu'elles usent de tous moyens à leur disposition afin de faire pression sur le Laos pour réviser le procès du belge Thierry Falise, le français Vincent Reynaud et leur traducteur.

Le Laos est en effet membre de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie qui reconnaît l'Union internationale de la presse francophone.

Vu les impératifs démocratiques dégagés par la Francophonie internationale, il est entendu que l'ensemble des pays membres doit répondre positivement à l'appel de l'Union internationale de la presse francophone du 10 mars 1999: « pas de prison pour les journalistes ».

R. MILLER.  
J.-P. WAHL.  
Chr. DUPONT.  
B. WYNANTS.  
Ph. CHARLIER.